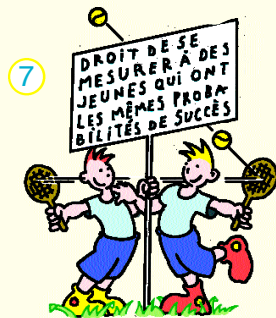
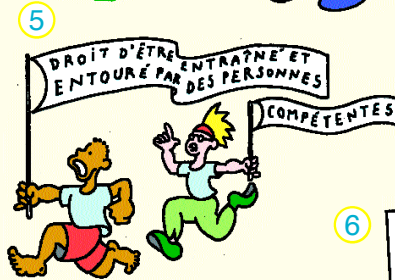


# CHARTRE DES DROITS *de l'enfant* DANS LE SPORT



## **Charte des droits de l'enfant dans le sport**

tirée du 10<sup>ème</sup> Congrès International, Panathlon International, Avignon, mai 1995

- Droit de faire du sport
- Droit de faire du sport pour le plaisir et de jouer comme un enfant
- Droit de bénéficier d'un milieu sain
- Droit d'être respecté et traité avec dignité
- Droit d'être entraîné et entouré par des personnes compétentes
- Droit de participer à des entraînements et compétitions adaptées à ses capacités
- Droit de se mesurer à des jeunes qui ont les mêmes probabilités de succès
- Droit de faire du sport pour la santé en toute sécurité et sans dopage
- Droit d'avoir des temps de repos
- Droit d'être ou ne pas être un champion

## **Rajout apporté par la commission «Coordination des formations dans les sports aquatiques en Suisse alémanique» 15.11.2001**

inspiré de la «Charte de l'éducation aquatique infantile», statuts et règlements, Annuaire fédéral de la Fédération des activités aquatiques d'éveil et de loisir FAEL, Biarritz mai 1999

- Droit d'avancer à son propre rythme dans son développement psychologique, physiologique et émotionnel lors d'activités aquatiques d'éveil
- Droit au respect des limites intellectuelle, affective, physique personnelles
- Droit de disposer d'un espace de découverte et d'un enseignement sans contrainte
- Droit d'être entouré à part entière par une personne de confiance (père, mère ou grand-parent) pour les enfants en-dessous de 4 ans